



Le future Gouvernement appelé à réduire le train de vin des institutions et Ministères

p. 5

La synergie AETA-ODEP-RECIC invite les institutions de la République à éradiquer la corruption des grands électeurs p. 6-7

SOMMAIRE



EDITORIAL:

RDC : la corruption des grands électeurs contribue à l'affaiblissement de l'Etat

page 3



RDC:
RDC : Le budget 2019 exécuté à 32,5% à fin janvier

pages 4



RDC :

Le future Gouvernement appelé à réduire le train de vie des institutions et Ministères

pages 5



RDC:

La synergie AETA-ODEP-RECIC invite les institutions de la République à éradiquer la corruption des grands électeurs

page 6-7

La Transparence

Publication mensuelle éditée par l'Observatoire de la Dépense Publique, ODEP
10^{ème} Rue, n°334, Limete, Quartier Industriel
Kinshasa/Rép.Dém. du Congo
E-mail: odeprdc.platforme@gmail.com
www.odeprdc.org

Editeur responsable:

Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration:
Florimond MUTEBA TSHITENGE

Directeur de Publication:
Florimond MUTEBA TSHITENGE

Secrétaire de Rédaction
Jacques KATSHELEWA

Rédacteur en Chef
Valery MADIANGA

Equipe de Rédaction
Jacques KATSHELEWA,
Valery MADIANGA
Clarisse BONSU

Mise en page et Réalisation PAO
Valery MADIANGA

Nos partenaires



RDC : la corruption des grands électeurs contribue à l'affaiblissement de l'Etat

En République Démocratique du Congo, la corruption a atteint un niveau inquiétant jusqu'au sommet des Institutions. Le processus en cours avec les élections au suffrage indirect « Sénateurs, Gouverneurs et vices gouverneurs » est entaché d'une corruption sans précédent exigée par les Députés provinciaux, grands électeurs. Il faut dépenser entre 15 à 50 milles USD pour se faire élire. Une situation, qui contraste avec le sens même d'une élection démocratique. La situation est similaire pour les candidats gouverneurs et vice-gouverneurs.

Plus globalement, la corruption a pour notre communauté un coût politique, juridique, économique, social, sécuritaire et moral. Le coût politique de la corruption se traduit par l'incapacité de l'Etat de fonctionner selon les normes républicaines d'égalité de droits et du respect de l'intérêt général au seul profit de décideurs à chaque échelon. Le rôle régulateur de l'administration publique s'est dilué en un rôle d'atomisation de l'intérêt général au bénéfice de fonctionnaires et autres intervenants bénéficiaires de l'acte de corruption.

Le coût juridique se manifeste par une notion seulement théorique de la protection du citoyen qui se caractérise par : « la quasi-impossibilité pour un citoyen ordinaire d'obtenir justice et par des services judiciaires qui ont perdu la notion d'être au service du citoyen ; la transformation de la police en une véritable institution judiciaire au point que les parquets et les tribunaux ne sont connus de la population que d'une manière aléatoire et une magistrature avec un pouvoir judiciaire Constitutionnelle sur papier ».

Ainsi, l'impunité est devenue une caractéristique dominante du système judiciaire congolais et a pour conséquence notamment la délinquance de l'Etat et la création d'une caste d'intouchable.

Le coût économique de la corruption se manifeste par les pertes colossales de recettes de l'Etat, ainsi que par les abus dans l'affectation des ressources, dans la fourniture des biens collectifs et dans la soumission et passation de marchés publics, avec comme conséquence directe la faible capacité de l'Etat à opérer des redistributions et d'autres interventions pour l'intérêt général. Les expériences tirées d'autres pays avancés dans la lutte contre la corruption indiquent que plus qu'une simple question de moralité et d'équité, les actes de corruption sont contre-productifs socialement et économiquement, parce qu'ils font plus de victimes que de gagnants dans la société. Et qu'ils n'augmentent pas les gains collectifs, mais les réduisent parfois à des proportions asphyxiantes.

Le coût social de la corruption s'exprime par la dégradation des infrastructures sociales, par d'énormes écarts de vie dans la société, par la généralisation des pratiques d'enrichissement sans cause, ainsi que par l'accroissement des catégories sociales défavorisées, marginalisées ou en voie d'exclusion totale. Les coûts sociaux des actes de corruption sont extrêmement élevés par la forte propension de prestations fictives et improductives dans la société. En voulant gagner plus en faisant moins d'efforts, c'est la productivité sociale globale qui diminue.

Le coût sécuritaire de la corruption a été considérable avec près de quatre millions de morts, une armée et une police complètement désorganisées avec plusieurs centres de commandements, des hommes incapables d'assurer la sécurité de la population civile, survivant en rançonnant la propre population. L'armée et les forces de l'ordre sont devenues une des sources principales d'insécurité et d'instabilité dans le pays à cause de la corruption.

Le coût moral se manifeste par une « inversion » ou une « dégénérescence » des valeurs morales qui déplacent les frontières de la honte chaque jour d'avantage. Cette corruption morale dévastatrice sévit dans un contexte où : « les actes considérés comme immoraux des autorités font l'objet d'une grande admiration de la part de la population ; le public ne croit pas à l'efficacité des promesses et décisions des politiques ; l'image des fonctionnaires congolais correspond à celle d'un homme ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour prendre en charge sa famille et l'image de l'Etat congolais correspond à celle d'un Etat ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour prendre en charge le destin de la collectivité ».

En conséquence, la grande résistance à la lutte contre la corruption pourrait venir avant tout des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que des magistrats, des agents de la police et de l'armée pour qu'une situation d'exception est la norme.

Dans le cas présent de la corruption électorale, ces pratiques vont d'abord conduire à un anéantissement du système démocratique en RDC, affaiblir le contrôle parlementaire, porter un frein au développement économique, saper la légitimité du Gouvernement et réduire la confiance du peuple. Elle pourrait ensuite conduire à une instabilité politique et l'absence de cohésion sociale en RDC.

Pourtant, le Parlement est une institution fondamentale d'un pays, car il est l'expression essentielle de la volonté du peuple et a donc comme responsabilité première de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, en particulier dans la vie publique mais de plus en plus aussi dans l'économie tout entière. Les Parlementaires doivent s'atteler à cette tâche dans l'intérêt de la moralité générale de la société, mais aussi de son progrès économique durable, pour lequel l'honnêteté et la confiance sont vitales.

Il est important que les députés provinciaux prennent conscience des méfaits de la corruption dans la société pour faire aboutir les actions du contrôle. Pour cela, les instruments de contrôle parlementaire, doivent être utilisés sans complaisance chaque fois qu'un cas de corruption est révélé à un parlementaire.

Selon un magistrat, il existe un arsenal juridique aussi en droit positif congolais, notamment l'Articles 147 à 150d du Code pénal livre II tels que modifiés et complétés par les articles 1 à 5 de la loi n° 05-006 du 29 mars 2005 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais) et droit International, on note différentes conventions. Cet arsenal juridique est suffisant. Ce n'est pas l'abondance qui fait l'efficacité. Il suffit tout simplement de permettre une application stricte des textes en vigueur pour arriver à des résultats efficaces, a-t-il ajouté.

La lutte contre la corruption figure parmi les chantiers du Président de la République. Sa prévention permet d'assurer une prévisibilité accrue dans la société notamment en protégeant les droits de propriété et, en général, les droits fondamentaux de l'homme auxquels la corruption porte fréquemment atteinte.

Prof. Florimond MUTEBA
PCA/ODEP

RDC : Le budget 2019 exécuté à 32,5% à fin janvier



Photo:
Bureau du Premier Ministre de la RDC

Les états de suivi budgétaire provisoires à fin janvier 2019 renseignent un niveau global des dépenses exécutées de l'ordre de 260 284 933 080 FC ou 148 989 658,3 USD contre les prévisions linéaires de 800 407 554 811 FC ou 458 161 164,7 USD, soit un taux d'exécution de 32,5%.

En ressources internes, les dépenses effectuées s'élèvent à 260 284 933 080 FC contre les prévisions linéaires de 703 656 977 395 FC soit un taux d'exécution de 37,0%. Cependant, en ressources extérieures, aucune dépense n'a été effectuée, par manque de mobilisation des recettes extérieures.

Sept (7) actions réalisées

Le Ministère du Budget annonce qu'au courant du mois de janvier, outre les dépenses contraignantes liées aux rémunérations, les principales actions

réalisées au cours du mois de janvier 2019 se déclinent comme suit :

Financement du processus électoral de 2019 (Sénateurs, Gouverneurs et Local) soit 858 614 USD ; Préparatif de la commémoration du 18ème anniversaire de la mort du héros national M'zee Laurent-Désiré Kabila ; Hébergement et restauration des clubs congolais engagés dans la phase de pools de la ligue des champions 2019 ; Fonctionnement en faveur du Comité de l'ITIE-RDC ; Couverture des frais funéraires des militaires et dépendants, gardés à la morgue de l'hôpital militaire central du camp KOKOLO ; Impression de la circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution de la Loi de finances de l'exercice 209 ; et achat titres de voyage et autres frais connexes pour le Léopards handball seniors dames au stage de préparation à la coupe d'Afrique des Nations 2019, et prise en charge des Léopards boxe au cinquième gala du championnat du monde mixte de boxe professionnelle et semi-professionnelles à Mexico.

Respect du circuit de la dépense publique

En analysant les dépenses effectuées par le Gouvernement en Janvier 2019, l'ODEP note avec satisfaction le respect du circuit de la dépense. Cependant,

sur les dépenses de l'ordre de 807 340 339 896 FC engagées, le trésor public n'a payé que 260 284 933 080 soit 32%. Entre les dépenses liquidées et celles ordonnancées, on constate un écart de 64,3% soit 35,7 des dépenses par rapport aux liquidations.

En ce qui concerne les charges transférées en provinces et ETD, l'ODEP révèle seule la rémunération a été payé à hauteur de 88 129 249 297 FC contre une prévision linéaire de 188 091 450 278 FC soit un taux d'exécution de 46,9%.

Les dépenses liées à la dette publique en capital, aux frais financiers, aux équipements, aux constructions, réfections, réhabilitations, additions d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière, ne sont pas encore exécutées.

C'est ainsi que plusieurs rubriques budgétaires ont connus la non consommation des crédits. Ce qui signale un faible taux d'exécution du budget par rapport à la prévision linéaire de fin janvier 2019.

Valery MADIANGA
Chargé de communication

RDC :

Le future Gouvernement appelé à réduire le train de vie des Institutions et Ministères



Photo:
BLV du 30 juin, Ville de Kinshasa

En RDC, il est de coutume à la fin de mandat des membres des Gouvernements, des parlementaires, du Bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat, et autres personnels politiques, des indemnités de sortis leurs sont accordés. Le fonds payé par le trésor public représente le montant du dernier mois des émoluments touchés.

Ainsi, le premier Ministre Bruno Tshibala a adressé, le 5 décembre 2018, une correspondance au Ministre des Finances avec copie au Ministre du Budget en vue du paiement des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie

me réservé de votre lettre, adressée au Ministre des finances, relative au paiement de CDF 22.220.021.783,10 soit environ 13 Millions USD au titre des indemnités de sortie du Bureau de l'assemblée nationale, de son personnel politique et adjoints, des émoluments du mois de janvier 2019 et de la dotation destinée à la caisse sociale des députés, écrit Pierre Kangudia, Ministre du Budget en réponse au courrier du Premier Ministre.

Pour satisfaire cette demande, le 15 octobre 2018, CDF 5.379 867 774 soit 3,3 millions USD avait été débloqué par le trésor public pour couvrir la même dépense, indique le même courrier. Il faut encore environ 10 millions USD pour couvrir la paie des indemnités de sortie du Bureau de l'assemblée nationale, de son personnel politique et adjoints, des émoluments du mois de janvier 2019 et de la dotation destinée à la caisse sociale des députés.

Le personnel politique coûte cher à l'Etat

Cette situation soulève la problématique la rémunération du personnel politique. Si pour une dépense des membres du bureau de l'Assemblée Nationale, il faut dépenser 13 millions USD, il faut

dra 5,1 millions USD pour le cabinet du premier Ministre, 2,412 dollars américains pour les membres du Gouvernement et leurs cabinets, environ 10 millions USD pour le personnel politique de la Présidence de la République.

A la sortie de ceux-ci, l'équipe entrant a aussi droit au frais d'installation, comme le prévoit les instructions relatives à l'exécution du budget de l'Etat. Pour les membres du Gouvernement, le trésor public pourrait débloquer 2,4 millions de dollars américains. En dehors de cette dépense, il y a le train de vie courant des Ministères et institutions, qui coûtent cher à la République : 647 millions de dollars américains pour les Ministères, 24 millions USD pour la primature et 66 millions USD pour la présidence.

Si le Président de la République veut atteindre son objectif, celui de « combattre la pauvreté », la réduction des salaires du personnel politique est une priorité dans la répartition équitable des ressources du pays.

Valery MADIANGA
Chargé de Communication

RDC-Elections:

La synergie AETA-ODEP-RECIC invite les institutions de la République à éradiquer la corruption des grands électeurs



Photo: Parlement de la RDC

Du 20 au 21 février 2019, les Organisations de la Société Civile travaillant respectivement dans la Gouvernance économique et électorale, notamment Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées (AETA), l'Observatoire de la dépense Publique (ODEP) et le Réseau d'Education Civique au Congo (RECIC) se sont réunies à Kinshasa pour analyser l'évolution du processus électoral principalement concernant les élections des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs par la CENI, des membres du bureau des Assemblées Provinciales, de l'Assemblée Natio-

nale et du Sénat.

Les Organisations de la Société Civile ci-haut citées, notent avec satisfaction l'engagement effectif du Gouvernement et de la CENI dans le parachèvement du processus électoral, afin de doter la RDC des nouvelles Institutions devant enclencher l'amorce des actions de développement endogène susceptible d'améliorer le contexte social et économique du pays.

Des faits qui ne trompent pas

Cependant, la synergie AETA-ODEP-RECIC est inquiète des rapports provenant de ses Moniteurs déployés dans différentes provinces faisant état d'une corruption généralisée caractérisant l'obtention du siège à chacun des postes éligibles susmentionnés. Il s'observe la vente aux enchères des mandats des sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneur. Ceci est un véritable marchandage des voix qui fait des élections une entreprise mercantile au travers de la consécration et la bénédiction de la culture de la Corruption non sans impact sur

la démocratie et la gouvernance du pays.

A titre illustratif, dans la ville-province de Kinshasa, des promesses qui consisteraient à accorder des voix aux candidats sénateurs en contrepartie d'une jeep ou d'un chèque de 25.000 USD tandis que pour le poste de Gouverneur la voix se négocie à 50.000 USD par député provinciale ; dans la province de Kwan-gu, le poste du Gouverneur se négocie entre 15.000 et 20 000 USD à chaque député électeur. La même situation a été enregistrée dans les Provinces du Maniema et Sud-Kivu ; la corruption politique sous forme de terreur forçant le retrait de certains candidats Gouverneurs au profit d'une candidature de la même famille politique décidée par la seule volonté du Chef de file ; l'invalidation sans motif justifié et fondé par la CENI de certaines candidatures au nom d'une application sélective des dispositions légales. Le cas le plus éloquent est celui de la province de Maniema et du Sud Kivu où une seule candidature de la famille politique PPRD a été retenue au détriment de toutes les autres. A Kindu, cette situation a été à la base d'une manifestation violente de la population en date du 20 février 2019 causant mort d'homme ; les candidats corrupteurs vont plus loin en exigeant



Photo: DGDA Kasumbalesa

aux députés électeurs de prendre la photo de leur bulletin après le vote comme preuve de certification du respect de l'engagement pris.

La crédibilité des élections mis à male

Ce qui entache gravement le secret de vote, viole la liberté et le droit de vote ainsi que décrédibilise le scrutin. Bien au-delà, la pratique de la corruption dans ces scrutins indirects n'est rien d'autre que le monnayage du mandat du peuple qui traduirait l'abus de confiance et la rupture du mandat.

La synergie constate avec amertume que les caciques de l'ancienne mandature dont le bilan est largement négatif veulent revenir à tout prix et en utilisant, de ce fait, l'argent détourné du trésor public, dans les institutions législatives et exécutives quand on sait que ces derniers ont fait preuve d'une gestion calamiteuse. A titre d'exemple, la ville de Kinshasa où l'insalubrité est devenue la coutume et une bombe permanente qui décime à coup sûr et par millier la vie des kinois. Aucune des provinces de la RD Congo n'a échappé au principe et à la logique de la gabegie et de la thésaurisation au cours

des dernières mandatures dont ils sont coupables.

Face à cette situation de corruption devenue endémique, certains candidats ont été contraints au désistement non sans enfreindre à leur droit d'éligibilité: Cas des candidats sénateurs Adam BOMBOLE, de VIDIYE TSHIMANGA dans la ville province de Kinshasa et du Prof LUZOLO BAMBI dans la province du Kongo Central.

La démocratie à l'épreuve

La synergie AETA-ODEP-RECIC constate encore que la cooptation de certains chefs coutumiers n'a pas respecté les procédures prévues par la loi. Ce qui a entraîné mort d'homme dans la province de la TSHOPO ainsi que des conflits et/ou des déchirements dans certaines communautés. Il est important de noter que, vu en profondeur, ces faits présageraient des intentions de corruption non négligeables imputables à leurs auteurs.

La synergie AETA-ODEP-RECIC reconnaît, par ailleurs, que dans l'ancienne mandature, la chambre haute du Parlement a fait preuve de modèle de dé-

mocratie et de la gouvernance des institutions en prenant en compte les vraies préoccupations de la population. Dès lors, la constitution d'une nouvelle chambre sur fond de corruption ferait perdre à cette institution les valeurs démocratiques qu'elle regorge, l'efficacité et la crédibilité qui l'ont caractérisée, à cet effet.

La montée inquiétante de la corruption électorale a déjà suscité la dénonciation de la part de plusieurs organisations de la société civile et mouvements citoyens, notamment LUCHA, ACAJ, ECC, etc. à travers ce communiqué de presse, la synergie se joint à leur voix pour mettre en garde les députés provinciaux et leur dire STOP : LA RDC N'EST PAS UN BIEN PRIVE A MARCHANDER.

La corruption électorale est un virus qui tue la démocratie et génère la pauvreté. Il est important que les institutions de la République se mobilisent en urgence pour l'éradiquer.

Valery MADIANGA
Chargé de Communication